

Lutte contre les crues : le chantier lancé à Mouzon

Lancé mercredi, l'aménagement de la zone de ralentissement dynamique de crue est la première étape d'un plan global pour juguler les caprices dévastateurs du fleuve. Charleville et Givet suivront...

EN ce bel après-midi de septembre, l'été est roi dans la prairie de l'Alma à Mouzon au bord de l'eau. Pourtant, la Meuse n'est pas toujours un long fleuve tranquille. Comment oublier ses terribles colères de la mauvaise saison, ses crues dévastatrices qui sèment, dans toutes les zones inondables, la désolation et même la mort ? Comment effacer de l'esprit de chacun les drames, les dégâts colossaux, les pertes économiques irréparables, les craintes pour l'avenir des localités concernées et de leurs populations ?

Personne n'a oublié janvier 1991, décembre 1993 et, surtout, janvier 1995 : 315 communes sinistrées, 800 entreprises touchées, 10.000 salariés au chômage technique, la navigation stoppée durant 3 mois et des dégâts estimés à 250 M€.



La préfète des Ardennes et les élus ont posé les premières pierres du chantier en bord de Meuse.

Dix ans de préparation

À l'initiative des élus lorrains et champardennais s'est créé, le 2 juillet 1996, l'Epama (Etablissement public d'aménagement de la Meuse et de ses affluents) afin de limiter la portée des ca-

prices du fleuve. Bien sûr, sa conception fut longue et ardue et sa naissance difficile.

Mais après dix ans, l'Epama a visiblement atteint l'âge de raison. Solidement structuré autour du président Jacques Jeanteur et du directeur Guy Rouas, il a su rassembler, fédérer,

respecter les frontières, étudier et trouver des partenaires avant d'entreprendre.

La phase active est désormais lancée avec la mise en route du chantier de la ZRDC (zone de ralentissement dynamique de crue) de Mouzon.

Située en amont de la cité mouzonnaise, cette réalisation constitue la première phase de la stratégie globale d'aménagement de la Meuse qui devrait réduire considérablement les dommages d'inondation des secteurs français du fleuve, sans aggraver les crues en Belgique et en Hollande.

Première pierre

60 M€ seront consacrés à l'ensemble, dont environ 10 M€ pour la ZRDC de Mouzon. La présentation du chantier en bordure de Meuse était donc un événement, mercredi, et l'on s'est déplacé en nombre, parfois de très loin.

Jacques Jeanteur salua notamment « nos voisins belges et néerlandais ».

Après les premières explications de Guy Rouas, Catherine Delmas-Comolli, préfète des Ardennes, Jean-Paul Bachy, président de la région, Benoît Huré, président du conseil général, et Jacques Jeanteur, empoignèrent, tour à tour, la truelle pour sceller les premières pierres symboliques de l'ouvrage.

Dans la salle polyvalente de Mouzon, ce fut le moment des discours. Le président de la région appela à la contribution de l'Etat et à la solidarité européenne pour financer les tranches suivantes.

La préfète des Ardennes dit sa satisfaction de voir ce travail de longue haleine parvenir à son premier aboutissement et félicita les acteurs du projet.

Le ministre de l'Ecologie et du Développement Durable visitera le chantier de la ZRDC de Mouzon le 4 décembre. La première phase des travaux devrait alors être terminée, l'achèvement de l'opération globale à Mouzon étant prévu au 1^{er} trimestre 2008.

Des aménagements aussi à Charleville et Givet

Le programme d'aménagement concernera trois sites : ZRDC de Mouzon (10 M€) avec des aménagements localisés à Charleville-Mézières-Warcq (17 M€) et Givet (33 M€).

La ZRDC de Mouzon consiste en une digue de rétention d'une longueur de 500 m et d'une hauteur maximum de 4 m en travers du lit majeur. Une ouverture sur le lit mineur, « le pertuis » garantira le passage de la navigation et l'écoulement normal en période d'étiage et de faible crue. Ainsi, lors des grandes crues, la digue favorise temporairement la rétention de volumes d'eau supplémentaires à l'amont de la digue, protégeant ainsi les zones situées en aval.

Des travaux complémentaires seront menés

dans les villages de Létanne et de Pouilly-sur-Meuse, situés en amont de Mouzon.

Vingt-six exploitations agricoles sont concernées par la ZRDC de Mouzon. Des indemnités sont prévues pour compenser d'éventuelles pertes dues à une « sur-inondation » de certaines parcelles. Un protocole local est en cours d'élaboration pour fixer le montant de ces indemnités.

Les financeurs du projet sont l'Union européenne (Feder) à 30 %, le ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (30 %), la région Champagne-Ardenne (25 %), le département (13 %), le Sivu de Charleville-Mézières-Warcq (1,20 %) et la communauté de communes Ardennes Rives de Meuse (0,80 %).

Plan Meuse : Nelly Olin sur le chantier de Mouzon

Avant de rejoindre la préfecture et de se rendre à Clavy-Warby et Pauvres, la ministre de l'Ecologie et du Développement durable est passée par Mouzon.

DIX heures quinze hier à Mouzon. Malgré un épais brouillard, Nelly Olin, ministre de l'Ecologie et du Développement durable, est à l'heure à sa première étape ardennaise.

Accueillie par les personnalités locales et la préfète, elle y serre beaucoup de mains, prend un « petit noir » et s'assoit parmi l'assistance pour écouter Jacques Jeanneur présenter le « Plan Meuse aval ».

Une décennie de lutte

L'historique d'une aventure commencée il a plus de 10 ans sous la bannière de l'Etablissement public d'aménagement de la Meuse et de ses affluents, ou Epama, créée à la suite des catastrophiques inondations de décembre 93 et janvier 95, dont les dégâts ont été chiffrés à 360 millions d'euros.

Par sa volonté, un programme d'action de préven-

tion des crues a été créé en 2002. Ensuite, le PIG « Meuse aval » est approuvé, en mars 2005, et l'enquête publique lancée en décembre de la même année.

Une avancée notable qui a permis le lancement en cours ou à venir de réalisations d'envergure. Comme la zone de rétention des crues en amont de Mouzon et des travaux localisés à Givet et Charleville-Mézières/Warcq.

« Un projet remarquablement bâti », a noté la ministre à propos d'une initiative reconnue pilote au niveau national.

Au total, près de 60 millions d'euros sont mobilisés par l'Etat, l'Europe, le conseil général et régional et les collectivités locales.

Nelly Olin a rappelé que le Premier Ministre avait retenu « le principe d'un contrat de projet inter-régional pour ce bassin sur la période 2007-2013. Des financements seront donc au rendez-vous ».

Une seconde phase sera lancée sur les mêmes bases que la première pour un montant prévisionnel de 21,8 millions d'euros HT.

« Cet effort important de l'Etat pour la politique inondations est motivé par le changement climatique qui rendra plus fréquents les débordements des fleuves ».

Nelly Olin a ensuite tenu à se rendre compte visuellement de l'état d'avancée de la zone de ralentissement dynamique

des crues en se rendant à 1,5 km en amont du centre ville mouzonnais. Ce chantier, dont le coût est estimé à 10 millions d'euros, sera achevé durant le premier trimestre 2008.

Il complète de façon indissociable le dispositif global de protection des agglomérations de Charleville-Mézières et Givet.

Sa conception fait appel aux techniques les plus modernes dans l'aménagement des cours d'eau.

« Exemple »

Elle est également le fruit d'une collaboration « exemplaire », dit la ministre, entre les différents acteurs concernés : élus de Mouzon et Letanne, organisations professionnelles et agricoles, Etat, conseil supérieur de la pêche et associations d'inondés.

Les travaux commencés le 6 septembre 2006 consistent à compenser les effets hydrauliques négatifs induits par des aménagements localisés.

Cela en créant un obstacle aux écoulements via la construction d'une digue de rétention de 510 m de longueur et de 3 à 4 m de hauteur en travers du lit majeur de la Meuse.

Mais aussi l'érection d'un pertuis dans la Meuse et la pose d'enrochements sur le lit mineur et les berges.

Un vaste chantier qui, visiblement, a épâté Nelly Olin.

Pascal Remy



Nelly Olin a voulu voir l'aménagement de la zone de ralentissement dynamique des crues en amont de Mouzon.

VIGILANCE

Etienne Warin, responsable de l'Aufa, association d'inondés carolomacérienne, a fait part de son inquiétude quant au projet de réforme de la loi sur le régime des catastrophes naturelles. Et notamment sur la définition par l'Etat des seuils au-delà desquels la catastrophe naturelle pourrait être déclarée. Même vigilance concernant le projet de variabilité de la prime additionnelle modulable en fonction de l'exposition aux risques. « Ce pourrait être la voie ouverte à des excès et à des abus quant au calcul de cette prime additionnelle ».

FILIERE BOIS

« Ça peut amener des économies d'énergie, aider à faire reculer le changement climatique et, ce qui est encore plus important ça peut être synonyme de création d'emplois ».

CADEAU

A Mouzon, le maire de la commune, M. Vicq, a remis, à Nelly Olin, un sac en feutre fabriqué au musée du feutre. « Un présent en matière naturelle, noble et recyclable », a dit l'élu mouzonnais à la ministre.

POINTS DE VUE

« On doit compléter ce projet encore sur quelques points », a dit Nelly Olin à propos de Natura 2000.

« Les parcs doivent entrer dans une zone de développement éolien pour que les projets soient cohérents. Ça va avancer », a-t-elle aussi estimé concernant le développement éolien toujours au point mort dans les Ardennes.

9,3 millions d'euros de travaux pour combattre les inondations

La zone de ralentissement dynamique des rues a été inaugurée lundi, à Mouzon. Coût de l'opération : 9,3 M€ qui viennent s'ajouter aux 55 M€ déjà investis dans le département pour maîtriser les débordements de la Meuse.

TOUT cela représente énormément d'argent, mais le jeu en valait assurément la chandelle puisque, comme l'a rappelé Béatrice Obara, sous-préfet de Sedan, les deux dernières crues dont une bonne partie du département (en 1993 et 1995) avait été victime, avaient occasionné 335 M€ de dégâts. C'est d'ailleurs suite à ce double coup dur qu'a été créée l'EPAMA (Établissement public d'aménagement de la Meuse et de ses affluents) dont la présidence fut confiée dans un premier temps à Jacques Jeanteur, qui a aujourd'hui passé le relais à Jean-Paul Bachy.

Mouzon, qui pourtant n'a jamais subi de véritables inondations, a cependant été choisi par les techniciens comme point stratégique pour endiguer les débordements de la rivière.

L'ouvrage est pour le moins impressionnant, et pour cause, cette digue permettra de retenir trois millions de mètres



Jean-Paul Bachy a succédé à Jacques Jeanteur à la tête de l'EPAMA qui effectue une partie des travaux contre les inondations dans les Ardennes.

cubes d'eau, le principe étant de freiner les écoulements en amont et, paradoxalement de les accélérer en aval, notamment à hauteur de Charleville-Mézières où 20 M€ d'aménagements ont été réalisés, auxquels il faut ajouter un investissement de 34,4 M€ pour protéger Givet. Voilà pour le chaînage d'équipements hydrauliques qui devrait permettre désormais d'éviter le pire.

Collaboration exemplaire

« La zone de ralentissement dynamique des crues de Mouzon se situe dans un secteur rural où les impacts liés à la surélévation des niveaux sont limités au

domaine agricole » a expliqué Xavier Caron, directeur de l'EPAMA. Lors d'une crue centenaire les effets se traduiront par une surélévation des niveaux d'eau de 1 à 2 mètres maximum. L'effet sur les hauteurs d'eau s'atténuant lorsque l'on s'éloigne de l'ouvrage pour finalement disparaître quelques kilomètres plus loin en amont.

Jean-Paul Bachy, qui a salué le travail de son prédécesseur Jacques Jeanteur, a par ailleurs rappelé la « collaboration exemplaire entre les différents partenaires, pour mener à bien ce vaste chantier ». Les participations auront été de 10,36 % pour le conseil général, 17 % pour le conseil régional, 29,7 % pour l'État ; 40,88 % de fonds européens ; le reliquat ayant été pris

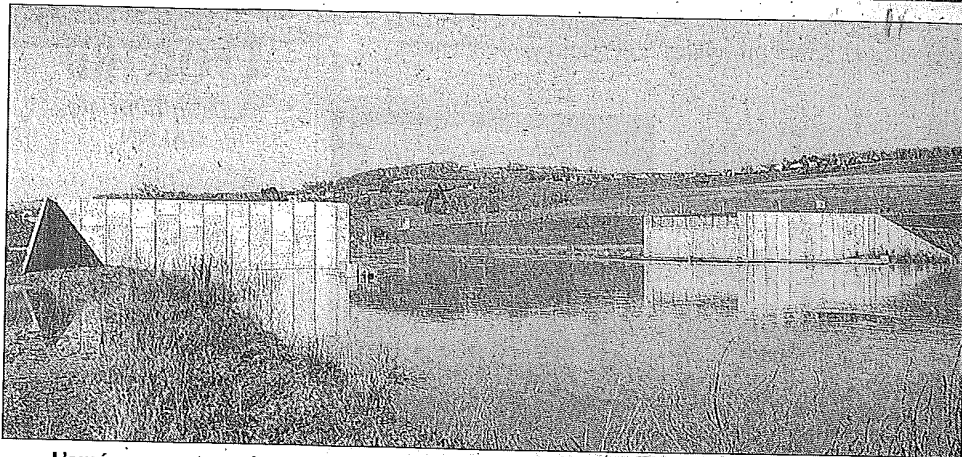
en charge par le SIVU de Charleville-Mézières Warcq (1,20 %) et la communauté de communes Ardenne Rives de Meuse (0,80 %).

Gérard Renwez, maire de Mouzon, s'est également félicité de ces aménagements, lançant par ailleurs une idée sans doute à creuser : « Vu l'importance du trafic routier et du développement de la zone d'activité François-Sommer, je crois que nous devrions mener une réflexion sur la possibilité de la mise en place d'un pont. Cela améliorerait la sécurité en ville et un peu plus de confort pour les riverains de la départementale D964, car ce sont entre 120 et 150 camions qui traversent l'agglomération tous les jours ».

O.R.

Comment ça marche ?

Les zones de ralentissement dynamique des crues sont des retenues sèches, fonctionnant uniquement pour les crues fortes de la Meuse. Elles ont pour effet de générer un surstockage dans les secteurs naturels de la vallée inondable. L'aménagement consiste en la création d'une digue en terre, barrant le champ d'inondation, ouverte dans le lit mineur (en aval de la digue). La digue ouverte, ou « *cours habituel de la rivière* », forme un obstacle à l'écoulement de l'eau en crue.



L'aménagement consiste en la création d'une digue en terre, barrant le champ d'inondation, ouverte dans le lit mineur.

Lors des crues, l'obstacle formé par l'ouvrage de ralentissement provoque donc une augmentation temporaire des niveaux en amont, à savoir dans le lit majeur, capable, rappelons-le, de retenir jusqu'à 3 millions de mètres cubes. Ce stockage d'eau supplémentaire permet « d'étaler la crue ». Le débit maximum, dit « *de pointe* » en aval de l'ouvrage est alors plus faible, tandis que les hauteurs d'eau et la surface inondée sont moins importantes. Les risques sur les secteurs urbanisés situés en aval peuvent ainsi être réduits. Après passage de la crue le lit majeur se vide et les conditions naturelles d'écoulement sont retrouvées. Les activités agri-

coles peuvent alors reprendre.

Les travaux principaux se sont déroulés de 2006 à 2009 avec la mise en œuvre de 20.000 m³ de matériaux argileux pour la réalisation de cette digue et de plus de 21.000 m³ d'enrochement. L'ouvrage a une hauteur comprise entre 2,5 et 4,1 mètres et une longueur de 510 mètres. Son embase a une largeur moyenne de 40 mètres ce qui, compte tenu des emprises connexes, représente une emprise globale d'environ 25.000 m². L'ouverture sur le lit mineur, appelé également « *pertuis* », est de 30 mètres.

Avec le conseil municipal, une œuvre de tenue samedi en salle polyvalente Marie-Elise Laj tante de Saposes œuvres à b de lianes de lie bouleau et de Marie-Ange

■ Marché

Un marché de Novembre et organisée par des élus Noël.

Salle polyvalente participation de l'association de découverte pour vos fêtes A 16 heures, pour les membres du Club

■ Conseil

Après l'annulation d'une nouvelle réunion le 20 h 30, en matinée, travaux et

Jeudi 16 décembre 2010

Le conseil municipal s'est réuni mardi sous la présidence du maire, Christian Weiler. Les cinq conseillers absents étaient excusés et deux avaient donné un pouvoir.

Les élus ont notamment approuvé les rapports d'eau et d'assainissement de Véolia pour 2009, décidé de passer une convention avec le club de handball de Sedan (1 abstention), accepté de passer une convention avec le club de football le FCAD (1 abstention), renouvelé le contrat des installations de chauffage avec la société Périn Dalika.

Les élus ont modifié la délibération concernant les tarifs municipaux, fixé les modalités du débat sur les orientations générales du PADD (projet d'aménagement et de

Une autorisation est donnée au maire pour effectuer 25 % des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif.

Les élus ont modifié la délibération concernant les tarifs municipaux, fixé les modalités du débat sur les orientations générales du PADD (projet d'aménagement et de



FRANCHEDAL
tranche un nouveau bureau

FRANCHEDAL
tranche un nouveau bureau

FRANCHEDAL